

L'OBSERVATEUR,

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC VENDREDI 11 NOVEMBRE, 1859

No. 30

LES ELECTIONS.

Les élections municipales auront lieu, prochainement, et, cependant, aucune contestation sérieuse ne s'annonce. Il y a plus : les électeurs, ordinairement, sur le qui vive aux époques électorales, semblent, cette année, complètement indifférents à faire valoir leurs droits de citoyen. Aussi les cabaleurs sont ils dans la tristesse. Cette année, le maire Langevin ne fera point construire de quais dans le havre du Palais ! Cependant avec Le Chemin de fer du Nord pour cheval de bataille, on peut entreprendre une campagne électorale ! Quelques nouveaux milliers de piastres que le maire pourra faire voter par ses amis dans le Conseil de Ville pour n'importe quel entreprise, celle du chemin de fer du nord sera préférée—mais en réalité pour acheter les votes des électeurs comme l'an dernier, leur donne, néanmoins, bonne bouche ! Cependant quelque ardent que soit leur désir, il est probable, qu'on laissera le maire Langevin se casser le cou avec le Chemin de fer du Nord. Nous l'avons déjà, dit : Cet homme a mis les finances municipales dans un tel état, qu'il faut un homme exceptionnel pour relever le crédit de la cité. Qui voudra entreprendre, aujourd'hui, une pareille tâche ? Qui voudra se charger de faire comprendre aux masses, que le maire Langevin en leur promettant, à l'assemblée du 12 septembre dernier, de commencer le Chemin de fer du Nord, sous quelques mois, les a indignement trompés ?

Evidemment il vaut mieux attendre un peu, et laisser punir le maire par ceux qu'il a trompés. Triompher aujourd'hui, serait lui rendre un grand service.

Cependant on nous assure que monsieur Joseph opposera, de nouveau, le maire Langevin qui vise à être nommé maire perpétuel de la cité de Québec. Bien que nous croyions qu'il voudrait mieux ne pas entreprendre une lutte dans les circonstances actuelles, néanmoins, si véritablement, un honnête homme vient opposer l'intrigant qui joue, en ce moment, à son profit, une entreprise nationale, notre opinion est formée. Seulement, nous conseillerons à l'opposant de mener la lutte tambour battant si l'on peut s'exprimer ainsi ; et de déclarer de suite que, l'entreprise du Chemin de fer du Nord, naguère la planche de salut des Québécois, est, maintenant, grâce au maire Langevin et ses acolytes, une affaire manquée.

Il vaut mieux tomber avec la vérité, que de triompher, pour un certain temps, avec le mensonge.

L'élection du maire nous amène, naturellement, à parler de celle des conseillers.

Monsieur Louis Bilodeau opposera Pierre Gauvreau. On parle, aussi, dans le quartier Saint Jean, de M. Langevin, avocat et de monsieur le notaire Philippe Huot. Nous croyons que si ce dernier monsieur accède à la requisition qui lui sera présentée, le faubourg Saint-Jean sera dignement représenté.

Il n'en sera, malheureusement pas ainsi du quartier Jacques Cartier. Là, le conseil Ler Lemieux aura pour successeur, devinez qui ? Le capitaine Achille Gasard Bussière, s'il vous plaît ! Du moins, un individu nommé Pichette, pressier, et probablement son cabaleur en chef, sollicite, maintenant, pour cet individu, les suffrages des électeurs de l'endroit. Assurément que ces derniers sauront se respecter assez pour ne pas se laisser imposer un pareil cretin. Qu'ils se rappellent qu'il est un des misérables qui soudoient une feuille dont le but est d'insulter les femmes des citoyens honnêtes. Ils pourront juger par là de sa valeur morale. Est-ce que ce n'est pas assez d'avoir dans le Conseil de Ville les Hearn et les Rousseau ? Faut-il donc un troisième chenapan ?

LE DERNIER INCENDIE.

Lundi dernier, vers midi, le feu se déclara dans un grand hangar en bois appartenant à monsieur Michel Poitras, menuisier. En quelques instants, tous les outils et une quantité considérable de bois disparurent dans les flammes. La police se rendit promptement sur les lieux, mais malgré les efforts de quelques uns d'entre eux on ne put empêcher l'élément destructeur de réduire en cendre presque complètement la bâtisse.

On a encore remarqué, à cet incendie l'inefficacité du service du feu.

Les hommes de police généralement robustes et d'une taille élevée sont embarrassés dans leur lourd accoutrement. Ceci est, croyons-nous, la principale cause qui les empêche de faire preuve d'autant de prouesse et d'activité que les Sapeurs qui sont libres de leurs mouvements. Puis que l'on veut que la police éteigne les incendies, qu'on leur donne les moyens de remplir leur devoir. Or bien que son chef soit, parfois, un peu rustique, et que quel-

ques uns de ses subalternes agissent trop sévèrement il est admis que la police actuelle maintient la paix publique d'une manière satisfaisante, mais que pour remplir le rôle de pompiers elle est mal organisée, tant sous le rapport du nombre que sous celui de la pratique. Tellement qu'à chaque incendie, tout en travaillant comme des nègres, ils sont ridiculisés, parfois à tort, souvent avec raison.

Une modification dans cette branche de leur service remédierait à ce mauvais état des choses. Aux incendies, qu'ils soient pompiers et non plus hommes de police, et qu'on les mette en demeure, par le nombre et l'équipement, à remplir le rôle des premiers. Autrement, ils ne seront que ce qu'ils sont censés être : hommes de police.

CONDAMNATION D'UN FAUSSAIRE.

Le député Fellowes que le ministère avait pris sous sa protection spéciale, a été trouvé coupable de faux ! Les jurés ont reconnu qu'il n'avait eu la majorité des votes à l'élection du comté de Russell, qu'au moyen de fraudes les plus déshonorantes. Fellowes reconnu coupable de faux par les jurés, sera, sans doute condamné par les juges à aller siéger, désormais, à Kingston, car la loi condamne, au pénitencier, tout faussaire.

Maintenant que le ministère n'a pu sauver son protégé, il est bien probable que les députés Alley, Simard et Dubord vont, pour se soustraire au châtement qui atteint Fellowes, résigner comme députés. C'est le seul parti qui leur reste à prendre, s'ils ne veulent point courir les risques de faire une promenade forcée. En effet si, sous le rapport de la fraude, l'élection du comté de Russell égale celle de Lotbinière, celle de Québec ne peut leur être comparée. Les crimes qui se sont commis, avec l'assentiment des députés ministériels, à la dernière élection de Québec, dépassent les bornes de l'imagination. Qu'on juge, alors, par l'énormité du mal, quel devrait être la grandeur du châtement.

ATTENTION.

Ceux qui n'ont pas encore payé leurs cotisations doivent se hâter de le faire le ou avant le 14 novembre afin de pouvoir voter aux élections municipales.